



PRÉAMBULE

- Considérant la contribution du FESPACO au développement du Cinéma africain en tant que support d'expression des cultures africaines;
- Considérant la nécessité de promouvoir et de diffuser dans le monde, les œuvres cinématographiques africaines;
- Considérant la nécessité de contribuer à la sauvegarde du patrimoine cinématographique africain;

La délégation générale du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO),

- Consciente des objectifs ci-dessus énumérés ;
- Soucieuse de sauvegarder l'identité du Festival et sa ligne éditoriale qui constituent ses fondamentaux ;
- Convaincue de la nécessité d'adapter les textes règlementaires à l'évolution technologique du cinéma et de l'audiovisuel ;

A procédé à la relecture des textes règlementaires portant sur :

- L'inscription et la sélection des films ;
- Les jurys officiels ;
- Le marché international du cinéma africain ;
- Les prix spéciaux ;

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION DE LA **23^{ème} ÉDITION DU FESPACO**

I- INSCRIPTION

L'inscription des films au Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) est ouverte à tous les films du monde.

Elle est limitée à trois (03) films au plus par postulant et peut être effectuée par le réalisateur ou le producteur.

L'inscription des films des écoles africaines de cinéma doit se faire par la direction de l'école concernée.

Le film ne doit pas excéder deux (02) ans d'âge au **31 décembre 2012**, ni avoir été présenté lors d'un précédent FESPACO.

L'inscription d'un film implique l'envoi, au FESPACO au plus tard le **31 octobre 2012**, des documents et matériels suivants:

- Une (01) fiche d'inscription disponible sur le site web du FESPACO (www.fespaco.bf) dûment remplie, datée et signée;
- Une (01) fiche technique et artistique ;
- Une (01) note d'intention ;
- Un (01) synopsis en français et en anglais ;
- Une (01) biofilmographie du réalisateur ;
- Deux (02) affiches du film ;
- Deux (02) copies DVD du film fiction ou documentaire ;
- Deux (02) copies DVD des trois premiers épisodes pour les séries ;
- Deux (02) photos d'identité en couleur du réalisateur ;
- Trois (03) photos du film ;

Les documents d'inscription doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse email suivante : dqfespaco@gmail.com

Quant aux copies DVD elles doivent parvenir au siège du FESPACO par courrier express au plus tard le **31 octobre 2012** à l'adresse suivante:

FESPACO

Selection film

01 BP 2505 - Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél: (226) 50 30 83 70 / 71

NB: Toute adresse électronique et postale du réalisateur et du producteur doit obligatoirement être en caractère d'imprimerie.

II- SOUS-TITRAGE

Le film doit être en français ou en anglais.

Tout film en anglais doit obligatoirement être sous-titré en français, de même que tout film en français doit également être sous-titré en anglais.

Les films utilisant une langue autre que le français ou l'anglais devront être sous-titrés ou doublés obligatoirement en français ou en anglais.

III- SELECTION

La Délégation Générale du FESPACO est responsable de la sélection officielle et décide dans quelle section un film pourra être admis :

- Les sections de la compétition officielle sont les suivantes : **film defiction long métrage, fiction court métrage, documentaire, diaspora, série télévisuelle, fiction vidéo numérique, film des écoles africaine de cinéma.**

La compétition officielle est réservée aux films africains et à ceux de sa diaspora.

- Les sections hors compétition sont les suivantes : **découvertes, rétrospective, focus, l'Afrique vue par, panorama, hommages, séances spéciales,**

Ces sections sont réservées aux films de long métrage et de court métrage, documentaires et fictions, réalisés par tout cinéaste.

La Délégation Générale du FESPACO est souveraine et se réserve le droit de ne pas motiver ses choix.

Tout film retenu dans la sélection officielle ne peut être retiré en cours de Festival.

En cas de sélection d'un film, le réalisateur ou le producteur sera informé en temps opportun par courrier officiel.

III.1- SUPPORT

Quel que soit le support utilisé pour le tournage du film, seuls les supports suivants sont acceptés :

Pour la sélection :

- deux (02) copies DVD du film fiction ou documentaire.
- deux (02) copies DVD des trois premiers épisodes pour les séries.

Pour les copies de projection :

- Une (01) copie film 35 mm pour la compétition officielle fiction long métrage.
- Une (01) copie film 35 mm ou une copie Dvcam/ Pal et une copie DVD/ Pal pour la compétition officielle fiction court métrage.
- Une (01) copie Dvcam/ Pal et une copie DVD/ Pal pour toutes les autres sections de la sélection.

Les copies de projection doivent parvenir au FESPACO au plus tard **le 31 janvier 2013, délai de rigueur.**

Tout film parvenu au FESPACO après la date limite de réception sera **retiré** de la sélection officielle.

III.2- ENVOI DES COPIES

L'expédition des copies de films est à la charge de l'expéditeur.

III.3- RENVOI DES COPIES

La réexpédition des copies de films 35 mm, Dvcam/ Pal et DVD/ Pal est assurée par le FESPACO et ce, à l'adresse indiquée par l'expéditeur.

Le FESPACO n'est responsable, ni des erreurs d'acheminement, ni des dommages résultant du transport des films.

Il ne peut en outre être tenu pour responsable des détériorations résultant du mauvais état initial des copies.

Tout film faisant partie de la sélection officielle du FESPACO peut faire l'objet d'au plus, trois (03) projections publiques.

Toutefois, le FESPACO se réserve le droit, dans le cadre de la promotion des films sélectionnés, de projeter publiquement les dits films au plus, deux fois (02) après le Festival.

III.4- DUREE DES FILMS

Les films en compétition doivent avoir, selon les catégories, les durées suivantes :

- film de fiction long métrage : la durée minimale exigée est de 60 mn ;
- fiction court métrage : la durée doit être comprise entre 1 mn au moins et 35 mn au plus ;
- documentaire : la durée minimale exigée est de 26 mn ;
- diaspora : la durée minimale exigée est de 60 mn ;
- fiction vidéo numérique : la durée minimale est de 60 mn ;
- série télévisuelle : trois épisodes de 13 à 26 mn chacun ;
- films des écoles africaines de cinéma: la durée doit être comprise entre 3 mn au moins et 15 mn au plus.
-

NB : Toute inscription suppose l'acceptation des présentes conditions de sélection et du règlement.

[S'INSCRIRE](#)

[RÈGLEMENTS](#)